

tenu de ce que ce problème fort compliqué doit être étudié sérieusement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RÈGLEMENT ET LA PROCÉDURE—PROPOSITION VISANT À ACCÉLÉRER L'ÉTUDE DES MESURES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Comme le débat sur le Règlement ne nous permet pas de poser de questions, je voudrais demander au premier ministre si, en vue de faire progresser les travaux de la Chambre, il serait disposé à scinder l'article n° 14 inscrit au *Feuilleton* et à soumettre l'article 15-A du Règlement, à modifier, à un comité de la Chambre, qui étudierait de façon approfondie les principes devant s'appliquer à la règle de la guillotine. Cela fait, il ne resterait plus d'obstacle, car le reste de l'ordre n° 14 est acceptable et, en ce qui concerne le n° 15, nous ferions preuve d'une collaboration presque complète, ne proposant de discussion que sur la durée de la période des questions.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si les leaders de la Chambre pouvaient se réunir et se mettre d'accord sur la date où seront définitivement réglées les deux résolutions, mettons d'ici la fin de cette semaine, nous pourrions alors envisager la possibilité d'une division telle que l'a proposée le très honorable représentant. Si l'on pouvait s'entendre au sujet d'une division de ce genre, et sur la fixation d'une date pour la mise aux voix définitive du reste de la résolution, la chose pourrait peut-être alors être discutée.

Le très hon. M. Diefenbaker: S'il m'est permis de répondre au premier ministre, si l'occasion n'est pas donnée de mettre cette question en délibération, pourquoi attendre à vendredi? Pourquoi ne pas le faire dès aujourd'hui? Mettons-nous d'accord là-dessus dès maintenant et, de cette façon, dans un esprit de collaboration, nous pourrions agir dès aujourd'hui au lieu de vendredi. Personne ne veut poursuivre le débat jusqu'à vendredi si l'on pouvait en venir à un arrangement dans le sens proposé par le premier ministre.

Le très hon. M. Pearson: Si le très honorable représentant et les autres chefs de partis consentent à ce que nous disposions d'ici vendredi de ces deux résolutions dans leur forme actuelle, j'estime alors que nous pourrions dès maintenant consentir à la division qu'il propose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et cela s'appliquerait alors, si cet arrangement pouvait être pris aujourd'hui, de sorte que nous pourrions aller de l'avant. Cela fait une grande différence pour les arguments qui seront invoqués. Si nous cherchons à épargner le temps de la Chambre, tout en reconnaissant que nous avons de légitimes motifs de nous opposer, pourquoi attendre, pourquoi ne pas le faire aujourd'hui au lieu d'attendre jusqu'à vendredi et continuer le débat?

Le très hon. M. Pearson: Je ne propose pas d'attendre jusqu'à vendredi. Si nous pouvions nous entendre dès maintenant sur un ordre de la Chambre qui nous permettrait de disposer de ces résolutions avant vendredi, nous pourrions alors consentir dès maintenant à une division comme le propose le très honorable représentant.

Des voix: D'accord!

(Français)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, notre parti est prêt à accepter la proposition qui vient d'être faite par le très honorable premier ministre. (*Applaudissements*).

(Traduction)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme député, je tiens à protester contre la manière dont on a soulevé la question. Sauf le respect que je dois au premier ministre et au chef de l'opposition en leur qualité de dignitaires de la Chambre, selon moi, c'est faire fi du Règlement que de négocier et conclure ainsi des arrangements, alors qu'une résolution nous a été présentée. A mon avis, il fallait vous signaler la chose et vous n'auriez pas dû permettre cet échange de propos.

L'hon. M. Starr: Voilà qui est ridicule.

M. l'Orateur: On me permettra de répondre à l'honorable député qu'il se prononce après coup. Avant de pouvoir tirer une conclusion, il faut d'abord avoir entendu les propos. Puis, il me semble qu'il aurait été très utile si, au cours des deux ou trois dernières minutes, nous avions pu trouver le moyen de faciliter nos travaux. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Afin qu'on ne dise pas que le premier ministre et moi-même sommes entrés en communication, qu'il me soit permis de dire que tel ne fut pas le cas. Mais chacun d'entre nous, je crois, cherche à parvenir à une en-